

## CRISE DU LAIT : éléments d'information au 17/09/2009

### Où en sommes-nous ?

- Suite à la table ronde du 15 juillet dernier, Bruno Le Maire et Hervé Novelli réuniront à nouveau **tous les acteurs de la filière laitière** – agriculteurs, industriels et distributeurs – le **1<sup>er</sup> octobre** prochain pour faire le point sur l'ensemble des travaux engagés.

### Quelles sont les réponses immédiates du Gouvernement ?

- Le **plan d'accompagnement des producteurs laitiers** particulièrement touchés par la crise a été mis en place dès juin dernier et renforcé cette semaine.
- Ainsi, **30 millions d'euros** ont été débloqués par le Premier ministre en juin pour prendre notamment en charge une partie des annuités et des intérêts d'emprunt de l'année 2009. En septembre, **30 millions d'euros supplémentaires** ont été débloqués pour faire face aux difficultés toujours vives des filières d'élevage.
- Les modalités de mise en œuvre sont en cours d'élaboration. La priorité sera pour les **jeunes agriculteurs** et **ceux qui ont investi récemment** de manière raisonnable.
- Une avance de 70% de **l'ensemble des aides directes de la PAC** (droits à paiement unique et aides couplées) sera **versée au 16 octobre** au lieu du 1<sup>er</sup> décembre.

### Où en est le travail au niveau communautaire ?

- La France et l'Allemagne ont obtenu de la Commission européenne **des mesures pour faire face à l'urgence** (notamment l'augmentation du plafond d'aides d'Etat pour les producteurs de 7 500 € à 15 000 € et l'extension des mesures de stockage privé).
- Elles ont aussi rallié 16 Etats membres à **des propositions concrètes pour une nouvelle régulation des marchés laitiers**. Le Parlement européen a adopté le 17 septembre une résolution en ce sens.
- Suite à cette campagne de conviction, la Commission européenne vient de reconnaître **la nécessité d'une régulation plus efficace des marchés**, passant notamment par une **organisation économique de la filière** et un **cadre juridique contractuel** liant les producteurs et les industriels, afin de permettre des relations justes et équitables, et de mieux équilibrer l'offre et la demande du marché.
- Une **task-force** est **mise en place immédiatement** pour examiner ces propositions.

### Où en est le travail au niveau national ?

- La table ronde du **1<sup>er</sup> octobre** prochain permettra de faire le point sur l'ensemble des travaux engagés.
- Le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux et le Service du Contrôle Général Économique et Financier présenteront leurs propositions concernant la mise en place de **relations commerciales juste et équitable entre producteurs et transformateurs** de lait.
- Des propositions pour **améliorer la compétitivité de la production et de la transformation** au sein de la filière laitière seront également débattues.
- Une synthèse des **tables rondes régionales** conduites sous l'égide des Préfets de région depuis mi-août sera également présentée.

### Qu'est-ce que la contractualisation ?

- Il s'agit de formaliser les relations entre producteurs et industriels (relations clients / fournisseurs) car aujourd'hui il y a très peu de contrats écrits.
- Les enjeux portent essentiellement sur : le **volume** de lait collecté et, la détermination du **prix** de ce lait et la durée de l'engagement.
- L'enjeu de cette contractualisation est essentiel car elle doit permettre de
  - **rééquilibrer le rapport de force** entre producteurs et transformateurs,
  - **donner la visibilité** nécessaire à tous les opérateurs de la filière sur une durée déterminée et assez longue pour sécuriser leurs activités économiques
  - **préparer** progressivement la sortie du régime des quotas laitiers en 2015
- L'Etat veillera à ce que ces contrats soient justes et équitables. Il est exclu de s'engager dans une « intégration » qui est contraire au projet d'entreprise.
- Un préalable : **une organisation des producteurs** leur permettant de défendre leurs intérêts dans les meilleures conditions. Bruno Le Maire y veillera dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

### Où en est le travail sur la transparence des prix pour les consommateurs ?

- Conformément aux engagements pris, les **résultats du travail mené par l'observatoire des prix et des marges sur la filière laitière ont été publiés** sur le site Internet de la DGCCRF le 29 juillet dernier.  
([http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/concurrence/prix/observatoire\\_prix.htm](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/concurrence/prix/observatoire_prix.htm))
- Cet **effort de transparence** répond à une attente forte de tous.

### Et qu'en est-il de la valorisation des produits français ?

- Bruno Le Maire et Hervé Novelli soutiennent les démarches professionnelles visant à **valoriser le lait produit en France**. A cette fin, ils soutiennent notamment la démarche d'un logo « éleveurs laitiers de France » lancée par la fédération nationale des producteurs de lait le 8 septembre. Dans le contexte difficile de la filière laitière, cette initiative doit permettre aux consommateurs de reconnaître les produits fabriqués à partir de lait produit par des éleveurs français, grâce aux partenariats trouvés avec les industriels.
- La réflexion sur un **étiquetage relatif au lieu de production du lait** est également encouragée au niveau communautaire.